

**Mémoire présenté
par le
Conseil central du Montréal métropolitain–CSN**

**à la Commission
sur la
Politique de développement social
de Montréal**

Le 9 janvier 2017

Introduction

Le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN (CCMM–CSN) représente plus de 106 000 travailleuses et travailleurs, tant des secteurs privé que public, répartis dans près de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval, du Nunavik et de la Baie James. À la CSN, les conseils centraux soutiennent les syndicats affiliés en les appuyant dans leurs mobilisations pour l'amélioration des conditions de travail de leurs membres. Ils ont aussi comme mandat de les représenter sur des enjeux sociaux et politiques qui les touchent comme citoyennes et citoyens. C'est dans cette optique que nous déposons le présent mémoire.

Non seulement nos membres travaillent à Montréal, mais une grande partie d'entre eux y habitent et sont grandement préoccupés par l'avenir de Montréal, dans un contexte où la population du Québec est confrontée à un gouvernement provincial qui multiplie les mesures d'austérité, affaiblissant ainsi les services publics et conditions de vie de la population, notamment les plus vulnérables. Naturellement, la Ville de Montréal n'a pas tous les pouvoirs pour améliorer la situation mais nous ne pouvons pas évacuer ce contexte dans la brève analyse que nous ferons dans ce mémoire.

D'entrée de jeu, nous saluons le fait que le document de consultation rappelle la tenue de la première Biennale de la Ville de Montréal sur le développement social organisée en juin 2015 par le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal. En effet, c'est à l'occasion de cet événement fondateur que les élu-es de Montréal se sont engagés à adopter une politique de développement social pour l'agglomération de Montréal. Le CCMM–CSN ayant été partie prenante de l'organisation de cette biennale, ne peut que se réjouir de l'éventuelle adoption d'une politique de développement social. En effet, nous pensons qu'une telle politique est essentielle pour une grande ville comme Montréal. Cependant, plusieurs éléments de cette politique gagneraient à être précisés. De plus, ladite politique devra être suivie d'un plan d'action rassembleur comprenant des actions concrètes permettant l'atteinte de ses grandes orientations.

Nous avons procédé à l'analyse de cette politique, élément par élément. Dans ce mémoire, vous trouverez divers commentaires et recommandations émis afin de la bonifier.

Une démarche essentielle

La définition du développement social que l'on trouve dans la politique nous convient. Il faut en effet reconnaître d'entrée de jeu que le développement social fait partie intégrante du développement durable. Par ailleurs, la suite du document nous apparaît un peu floue et nous aurions souhaité que l'on mette davantage l'accent sur la notion de justice sociale. De plus, nulle part dans le document on ne mentionne que l'adoption de cette politique intervient dans le contexte bien particulier des politiques d'austérité du gouvernement Libéral qui attaquent de plein fouet plusieurs éléments soutenant le développement social comme les services publics, pour ne citer que cet exemple. À maintes reprises, la Protectrice du citoyen a d'ailleurs mentionné que les politiques d'austérité touchaient avec plus de rudesse les populations les plus vulnérables, notamment en ce qui a trait aux services de soutien à domicile qui connaissent un écart croissant entre l'offre de services et les besoins réels et, aussi, à l'insuffisance de ressources en santé mentale¹. De plus, la réorganisation de l'État occasionnée par ces politiques fait en sorte que les populations ont de moins en moins d'espace d'intervention. Plusieurs organismes qui avaient fait leurs preuves en matière de concertation, de développement économique local et de participation citoyenne ont été abolis, dont les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et le Conseil régional des élus, pour ne citer que ces exemples.

Une politique de développement social ne peut prétendre à la neutralité. C'est une opportunité d'affirmer politiquement un parti pris pour l'ensemble des personnes qui habitent et travaillent à Montréal. D'ailleurs, à cet égard, on peut lire dans la politique qu'un des rôles clés des administrations municipales, est « *d'influencer les gouvernements supérieurs sur les questions qui touchent leurs communautés.* » (p.6)

Deux questions se posent cependant : comment et selon quelles orientations? À la page 7, on peut lire que : « *pour bien assumer leur rôle, les administrations municipales doivent cependant s'adapter au nouveau contexte urbain. Elles doivent tout particulièrement faire preuve d'innovation sociale, ce qui passe par de « nouvelles formes de relations humaines, de nouveaux rapports sociaux, de nouvelles politiques de répartition, de dialogue et de coopération (Harvey 2014).*

Autrement dit, les administrations municipales ont à repenser leurs façons de faire, à innover sur les plans technologique et numérique afin de mieux répondre

¹ Le Protecteur du citoyen (2016) *Rapport annuel d'activités 2015-2016*, 155 p.

aux nouveaux besoins sociaux, économiques, culturels et environnementaux. Par exemple, les administrations municipales doivent avoir les moyens d'intervenir sur la préservation et la création d'espaces citoyens de réflexion et de discussion. Elles doivent aussi être aptes à rebondir rapidement et à faire preuve de résilience en cas de sinistre majeur.

Nous ne sommes pas en désaccord avec ces éléments de réponses, mais nous pensons qu'il manque plusieurs dimensions très importantes qui ne figurent pas non plus dans la vision et les valeurs.

La vision et les valeurs

Il va sans dire que beaucoup de nouveaux besoins découlent des politiques d'austérité et nous pensons que la Ville doit se positionner clairement à cet égard en assumant le leadership que lui confère sa position de gouvernement de proximité. Cette posture politique pourrait être inscrite dans la vision ou dans les valeurs que l'on retrouve à la p.10, notamment en y incluant comme valeur fondamentale la justice sociale, que l'on nomme dans les premières pages du document mais qu'on ne retrouve plus par la suite. Pour nous, inclure la justice sociale comme valeur fondamentale est un engagement politique formel à prendre parti pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes en général et plus particulièrement pour ceux et celles qui doivent relever des défis supplémentaires. Pour le conseil central, une Politique de développement social fondamentalement humaniste qui repose sur des « *valeurs d'équité, d'égalité, de solidarité, de dignité, de respect et d'inclusion* (et, nous ajouterions de justice sociale), est incompatible avec les valeurs néolibérales qui conduisent à l'adoption de politiques d'austérité.

Enjeux identifiés

1. Diminuer l'incidence de la pauvreté

Un trop grand nombre de personnes sont en situation de pauvreté parce qu'elles sont exclues du marché du travail, mais travailler ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté. À cet égard, nous apprécions que la situation des travailleuses et travailleurs pauvres soit nommée dans le document. Il est inacceptable qu'encore en 2017, des gens travaillent à temps plein et soient sous le seuil de la pauvreté. Plusieurs organisations se coalisent pour revendiquer une hausse du salaire minimum à 15 \$ et d'autres mesures pour améliorer les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs les plus précaires. Nous y reviendrons dans les *Orientations et les pistes d'intervention*.

2. Réduire les écarts entre les quartiers

Afin de bien évaluer le niveau de défavorisation entre les quartiers, nous recommandons d'utiliser l'indice de Pampalon. Aussi, nous ajouterions dans cette partie parmi les éléments qui nuisent à la réduction des écarts entre les quartiers, que le développement de logements sociaux et communautaires rencontre de nombreux obstacles comme la résistance dans certains quartiers de la part de citoyennes et citoyens mieux nantis à l'inclusion de logements sociaux.

3. Changer la dynamique démographique qui accentue les inégalités

La formulation de ce paragraphe nous laisse un peu perplexe et mériterait d'être clarifiée. Bien sûr, nous favorisons les objectifs de rétention des familles avec enfants, mais sans exclure les autres. Nous pensons qu'il y aurait lieu d'inclure dans cette section des éléments sur le coût de l'habitation à Montréal et sur la présence ou non d'infrastructures pour les enfants. De même, cette section devrait inclure des éléments touchant les citoyennes et citoyens tout au long de leur vie.

4. Contribuer à une intégration réussie des immigrants

Le CCMM-CSN considère que l'on doit inclure le fait que les personnes racisées font aussi face à des situations de discrimination systémique qui nuisent à leur intégration. Toutes ces personnes ne sont pas issues de l'immigration. Certaines d'entre elles habitent au Québec depuis plusieurs générations, mais y font tout de même face. Aussi, il faudrait y inclure la notion de français langue commune, Montréal étant la plus grande ville francophone en Amérique du Nord.

5. Favoriser la sécurité alimentaire et une saine alimentation

Qu'en est-il de la situation quant aux déserts alimentaires et à l'accès à l'alimentation dans les divers quartiers de Montréal ? De nombreuses initiatives favorisant l'entraide plutôt que la charité ont été développées à Montréal (comme les Magasins-Partage par exemple). Ce type d'initiative ainsi que celles favorisant l'agriculture urbaine doivent être mises de l'avant.

6. Maintenir la sécurité et le sentiment de sécurité

Les éléments présents décrivent bien certaines réalités, mais il nous semble important de mentionner que les approches envisagées ne doivent pas exacerber le sentiment d'exclusion de certaines couches de la population tel que les jeunes Noir-es par exemple.

7. Logement accessible et de qualité

La Ville aurait pu mentionner sa politique d'inclusion dans ce paragraphe et la nécessité d'améliorer les cibles à cet égard, notamment en mentionnant les taux d'attente pour l'accès à un HLM. De plus, nous pensons que la Ville doit mentionner, dans sa politique ou son plan d'action, la nécessité d'améliorer l'entretien des HLM actuels.

8. Améliorer le cadre de vie notamment dans les quartiers défavorisés

Les éléments inclus sont pertinents. Nous apprécions qu'il y soit inscrit que ce sont « *tous les quartiers montréalais, et particulièrement les quartiers défavorisés (qui) doivent offrir des infrastructures et des services de qualité et accessibles à tous, (...)* ». Montréal doit éviter les effets pervers qu'ont connus certaines grandes villes qui fondent l'aménagement urbain sur des principes de développement durable (ce à quoi nous adhérons) mais qui ont exclu les populations les plus pauvres de celles pouvant profiter des bienfaits d'un développement du territoire plus respectueux des êtres humains qui y habitent et de l'environnement. À cet égard, Montréal doit favoriser la mixité des usages, notamment en matière de présence de divers services, dont les services publics (santé, services sociaux, éducation) de commerces de proximité et d'achat local abordable. L'accès aux activités de loisirs et à la culture doit être pris en considération. Certains quartiers disposent de moins d'installations que d'autres ou encore, n'ont pas les moyens d'y accéder pour des raisons économiques. Il faut aussi inclure dans la politique des éléments prenant partie pour le développement de l'emploi dans les plans d'aménagement, notamment dans les quartiers défavorisés.

En ce qui a trait au transport, nous ajouterions que l'amélioration des transports collectifs, en permettant de diminuer le temps de déplacement, facilite la conciliation famille-travail-études.

9. Contribuer à la réussite éducative

Nous pensons que cet élément aurait dû être développé dans une perspective beaucoup plus globale que la dimension stricte de la formation de la main-d'œuvre. D'abord, qu'est-ce que la réussite éducative ? L'accès à une éducation de qualité doit se faire tout au long de la vie, de la petite enfance à la vieillesse. L'accès à une éducation de qualité n'a pas que des effets sur la productivité, mais également sur l'accès à la vie quotidienne (pour les personnes ayant des problèmes de littératie), sur la participation des citoyennes et des citoyens à l'ensemble des sphères de la vie en collectivité et sur combien d'autres enjeux encore.

L'éducation doit aussi former des citoyennes et des citoyens et être abordée comme facteur essentiel d'intégration.

10. Construire le vivre ensemble

Ce volet nomme les principaux enjeux à traiter dans une politique sur le développement social. Peut-être gagneraient-ils cependant à être précisés un peu. Il faudrait aussi ajouter les défis rencontrés par les personnes à mobilité réduite.

11. Réduire le déficit de participation politique et sociale

Qu'entendons-nous par participation à la vie démocratique municipale ? Les politiques d'austérité se sont également attaquées à plusieurs espaces démocratiques et de concertation comme la CRÉ de Montréal, par exemple. Plusieurs de ceux-ci ont disparu. La participation à la vie démocratique aurait pu être décrite avec plus de précision. Celle-ci ne se résume pas à voter à tous les quatre ans.

12. Améliorer la cohérence des interventions

Dans le même ordre d'idée, nous ne pouvons exclure les impacts des politiques d'austérité sur ce volet. Les transformations récentes et les réformes qui se succèdent sans bilan sérieux nuisent à cette cohérence. De même, le dernier boulet mentionne que les mécanismes de collaboration insuffisants sont à l'origine du manque de synergie dans l'offre de services publics. Nous ne partageons pas cette analyse. Encore là, on ne peut passer sous silence les effets des politiques d'austérité qui ont détruit de précieux mécanismes de collaboration entre divers services. Par exemple, lors d'une récente enquête auprès de nos membres du Réseau éducatif des services de garde, on nous rapportait la disparition de « corridors de services » entre les CLSC et les CPE. Les enfants à besoins particuliers se retrouvent privés de tels services (orthophoniste, travailleuse ou travailleur social, par exemple) depuis l'adoption des nouvelles politiques gouvernementales. Il devient de plus en plus difficile de maintenir le fil entre les différents niveaux d'intervention. En ce sens, une politique de développement social doit faire la promotion de la consolidation des services publics et des organismes communautaires.

Principes directeurs

À notre avis, un des principes directeurs absent du document et que la Ville doit embrasser est celui de prendre parti pour les citoyennes et citoyens de Montréal, plus particulièrement pour les plus discriminés et les plus marginalisés.

Le deuxième élément sur les partenariats doit prendre clairement en considération les autres politiques de la Ville en lien avec le développement social, ainsi que les stratégies et actions de l'ensemble des partenaires de la communauté montréalaise travaillant sur le développement social, dont celles des organisations syndicales.

Le sixième élément, celui de l'innovation, doit être lu en lien avec le quatrième, soit celui de tenir compte des acquis. Nous ne sommes pas contre l'innovation, bien entendu. Mais innover ne veut pas dire créer des ressources en négligeant celles qui existent déjà. On doit donc développer une solide connaissance de l'ensemble des ressources offertes aux Montréalaises et aux Montréalais pour éviter les doublons ou encore, l'affaiblissement des ressources en les ignorant dans un éventuel plan d'action.

Le septième élément sur l'approche territoriale intégrée devrait également inclure la situation des personnes vulnérables dans des quartiers où il y a une moins grande mixité sociale et une très forte présence de personnes plus riches.

Approches

Les approches décrites dans la politique sont généralement si vagues qu'il est difficile de se prononcer. Nous souhaitons que celles retenues s'inscrivent dans le temps, c'est-à-dire qu'elles permettent le développement d'actions durables en visant des objectifs à court, moyen et long terme. Le quatrième élément de ces approches, soit le soutien à des initiatives ou des programmes flexibles, doit s'inscrire dans cette perspective, tout en prenant en compte les actions déjà menées par les acteurs du développement social montréalais, en considérant et en valorisant pleinement les services publics. Le conseil central tient à saluer l'élément 5, à l'effet d'appliquer une analyse différenciée selon les sexes.

Orientations et pistes d'intervention : ou, on ne peut pas être contre la vertu !

1. DÉVELOPPER DES QUARTIERS MONTRÉLAIS POUR TOUS

L'ensemble des éléments qualifiant cette première grande orientation est pertinent. Nous recommandons d'y ajouter les éléments suivants :

- L'accès aux quartiers durables doit être considéré pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens, non seulement à des populations qui sont plus favorisées au départ, et ce, pour chacun des éléments composant cette première orientation.
- Nous ne sommes pas contre l'amélioration du sentiment de sécurité dans les quartiers. Nous tenons cependant à ce que soit inscrite la notion de racisme systémique dans les approches et les orientations, et ce, de manière transversale, entre autres, pour éviter l'établissement d'un profilage racial qui a teinté et qui continue malheureusement de teinter un certain nombre d'interventions policières.
- Nous sommes d'accord avec l'objectif en lien avec l'offre résidentielle, mais nous recommandons de la renforcer. Par exemple, il faut développer **de manière significative** l'offre de logements sociaux et communautaires. La politique d'inclusion existante est un bon point de départ, mais mériterait d'être renforcée et bonifiée. Par exemple, si l'on veut contrer l'exode des familles, on doit améliorer l'offre de grands logements abordables et favoriser une approche intergénérationnelle.
- L'élément « développement respectueux de la ville » mériterait d'être précisé. Et si l'on souhaite faire cela « en se basant sur les besoins définis par les citoyens » il y aurait lieu de préciser comment les citoyennes et les citoyens seraient consultés pour l'établissement de ces besoins.
- Quant à l'élément : « Veiller à ce que des ressources variées et de qualité soient offertes dans tous les quartiers. » de quelles ressources parle-t-on ? Comment ? Nous pensons qu'il y aurait lieu de ramener ici la dimension de leadership de la Ville dont nous avons parlé précédemment, notamment en instaurant une piste

d'intervention visant à ce que la Ville intervienne auprès des autres paliers de gouvernement en prenant partie contre le démantèlement des services publics accéléré par les actuelles politiques d'austérité.

2. FAVORISER L'ÉQUITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ

Prises une par une, chacune des pistes d'intervention dans ce bloc peut s'avérer porteuse. Mais l'atteinte de chacune d'elle exige également un engagement politique de la Ville envers la consolidation des services publics. En effet, ceux-ci sont des vecteurs majeurs en matière d'équité, d'accessibilité et de justice sociale qui ont fait leurs preuves et qu'on ne peut, à notre avis, passer sous silence dans une politique sur le développement social.

Il en va de même avec les éléments concernant la contribution à la réussite scolaire des jeunes Montréalais et à ceux liés à l'apprentissage tout au long de la vie. On ne peut pas dire que nos gouvernements soutiennent véritablement l'école publique. Au contraire, celle-ci doit composer avec des compressions majeures depuis de trop nombreuses années. La Ville doit affirmer le rôle majeur de l'école publique et s'en faire le défenseur dans cette politique. Les centres d'éducation populaires sont un rouage important pour quiconque prétend favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. La politique devrait le reconnaître.

Selon nous, la réduction des inégalités sociales est le meilleur moyen de favoriser l'équité. Par exemple, réduire les inégalités en matière de santé se fait notamment en agissant sur les déterminants de la santé, et par le biais de soins de santé et de services sociaux publics et de qualité.

3. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

Ce bloc gagnerait également à être précisé.

- Le premier élément, qui vise à *Assurer l'accès et la participation des citoyens de toutes origines et de toutes conditions aux lieux décisionnels* est important dans n'importe quelle société qui se

prétend démocratique. Mais de quels lieux décisionnels parle-t-on ici ?

- Il en va de même pour le deuxième élément concernant les lieux de socialisation et de mobilisation des citoyens. De quoi parle-t-on ici ? Et quand on parle d'en créer de nouveaux au besoin, est-il question des besoins de la Ville ? De la population ? Cet élément mériterait d'être clarifié. Nous pensons que l'on doit améliorer les processus démocratiques, dans les arrondissements et dans la Ville centre pour faire une plus grande place à la consultation publique et à la démocratie participative. Des expériences inspirantes existent déjà, comme l'adoption de budget participatif. Si c'est pour aller en ce sens, nous en sommes. Mais là encore, il est difficile de se prononcer sur une orientation si peu définie.
- Quant au troisième élément, qui vise à « veiller à maintenir un réseau d'organismes communautaires fort ». Nous ne pouvons qu'être en accord. Cependant, pourquoi l'inscrire dans cette partie spécifique ? Aussi, nous rappelons que les services publics sont également essentiels, ce que nous ne trouvons nulle part dans le document.
- Quant au dernier élément, nous ne pouvons que saluer son inclusion. Toutefois, nous recommandons d'inclure la notion de racisme systémique, de sexisme, de capacitisme et d'homophobie pour préciser ce que l'on entend par préjugés et discrimination. De même, nous souhaitons également que le terme « radicalisation » soit précisé de manière à mettre en lumière la montée du racisme « décomplexé » qui, selon plusieurs témoignages, est en croissance.

4. CONTRIBUER À LA VITALITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

- Comme organisation syndicale, nous nous réjouissons que l'on n'ait pas oublié le développement économique et la création d'emplois « avec des revenus suffisants pour assurer un bon niveau de vie ». Toutefois, dans le document on parle d'emplois qualifiants. A-t-on voulu parler de formation qualifiante ? Si c'est le cas, nous ne

pouvons que nous réjouir. Sinon, il faudrait éclaircir de quoi l'on parle. De même, nous ne pouvons nous empêcher de souligner que la Ville bénéficie d'une belle opportunité de se prononcer pour l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure et pour un revenu décent tout au long de la vie. Comme il est d'ailleurs mentionné dans ce document, Montréal compte de trop nombreuses personnes qui travaillent à temps plein et qui sont toujours sous le seuil de pauvreté, ce qui est inacceptable dans une société riche comme la nôtre. D'autant plus que l'augmentation significative du salaire minimum contribuerait à la réduction des inégalités sociales et permettrait d'atteindre les autres pistes d'intervention mentionnées dans les documents. Même en termes strictement économiques, augmenter significativement les salaires des personnes les plus pauvres favorise une réinjection d'argent dans l'économie locale et régionale et contribue à leur consolidation. Nous souhaitons que Montréal fasse preuve de leadership et que lorsqu'elle recourt à des sous-traitants, qu'elle exige de ceux-ci qu'ils embauchent des travailleuses et des travailleurs à un salaire qui ne pourrait aller sous la barre des 15 \$ l'heure. Précisons ici que nous ne favorisons toutefois pas le recours aux sous-traitants et privilégions davantage l'augmentation du nombre d'emplois permanents qui assurent de bonnes conditions salariales.

- Nous apprécions la précision à l'effet de favoriser la création d'emplois variés. Plusieurs affirment que nous sommes dans une économie du savoir, mais toutes et tous n'ont pas accès à des emplois se situant dans ces secteurs.
- Nous recommandons à la Ville d'inclure dans le volet 4 la notion de formation de la main-d'œuvre et celle de préservation des zones d'emploi.
- Nous recommandons également d'améliorer les réseaux de transports actifs ET COLLECTIFS en direction des pôles d'emploi. Certains secteurs industriels sont mal desservis.
- De nombreuses personnes doivent parcourir de très longs trajets en transport en commun dont on gagnerait à améliorer la fluidité.

Conditions de réussite

Au-delà des conditions indiquées dans le mémoire, nous croyons qu'il faudrait y ajouter celles-ci :

- Préciser les notions et concepts qui manquent de clarté dans la Politique de développement social.
- Prendre appui sur les forces en présence à l'heure actuelle afin de ne pas dédoubler ce qui se fait actuellement et favoriser la meilleure complémentarité qui soit.
- Élaborer un plan d'action avec l'ensemble des acteurs en matière de développement social. Que ce plan d'action repose sur des cibles claires et sur un échéancier à court, moyen et long terme.
- Déployer les ressources financières nécessaires à la réussite de cette politique.

Si l'on avait à établir des priorités, celles-ci seraient les suivantes :

Que la Ville de Montréal, dans une perspective de développement économique durable lié étroitement au développement social, protège les espaces industriels inoccupés, favorise la consolidation et le développement des zones d'emploi en lien avec la quatrième orientation.

Qu'afin de réduire les inégalités sociales, la Ville de Montréal assume son leadership lié au fait qu'elle soit un gouvernement de proximité en faisant les représentations nécessaires face au gouvernement contre les politiques d'austérité, pour la consolidation des services publics et une meilleure reconnaissance des groupes communautaires et pour un rehaussement significatif du salaire minimum, notamment en appuyant la revendication à l'effet de hausser celui-ci à 15 \$ l'heure le plus rapidement possible.

Que la Ville de Montréal harmonise sa stratégie de transport avec sa politique de développement social, en insistant sur le développement du transport collectif et actif.

Que la Ville de Montréal s'engage à augmenter l'offre de logements sociaux par divers moyens contraignants et structurants, notamment en augmentant les cibles de sa politique d'inclusion et en la rendant obligatoire.

Qu'en matière d'aménagement du territoire, la Ville de Montréal mette en place des moyens concrets afin de développer des quartiers complets, notamment en matière d'accès à une mixité des usages (transports, emplois, commerces de proximité, accès aux services publics – santé, services sociaux, éducation, accès aux loisirs et à la culture).

Qu'elle soutienne financièrement et par divers moyens les actions favorisant le vivre ensemble en luttant contre la discrimination systémique.

Qu'elle intègre dans sa politique de développement social des principes allant dans le sens d'une réelle reconnaissance de l'ensemble des différents acteurs du développement social, tant les organismes communautaires que les services publics, notamment en évitant les dédoublements.

Que la Politique de développement social soit reconnue de manière transversale dans l'ensemble des politiques de la Ville de Montréal.